

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **18 janvier à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **12 janvier 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMEN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°19 – DB du 18/01/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

**Extension de la zone « Au Grand Air » à Champigneulles
Avenant n° 2 à la convention de mandat d'études d'aménagement avec
la SPL du Bassin de Pompey**

La commune de Champigneulles et la communauté de communes du Bassin de Pompey ont confié à la SPL (Société Publique Locale) d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey, par convention en date du 19 décembre 2013, la réalisation d'études d'aménagement de l'extension de la zone « Au Grand Air » ainsi que de la zone habitat des Vergers à Champigneulles.

En vue de poursuivre l'avancement de ces études ainsi que la maîtrise du foncier de l'extension de la zone « Au Grand Air », des études et prestations supplémentaires sont à mener et notamment :

- L'étude généalogique sur les parcelles non acquises par l'EPFL et pour lesquelles les propriétaires actuels doivent être identifiés en vue de négocier les cessions foncières ;
- L'étude d'impact, obligatoire dans le cadre de l'aménagement prévu et nécessaire pour l'obtention de la DUP ;

- La réalisation de rendus de perspectives pour illustrer l'impact visuel du projet.

L'avenant qui vous est proposé a pour objet de modifier la définition des études à faire réaliser par la SPL ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale dédiée aux études.

Cette enveloppe nécessite d'être augmentée de 20 000 € TTC dont il convient de répartir la charge à part égale entre la commune de Champigneulle et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La charge financière prévisionnelle globale de la Communauté de Communes pour ce mandat d'étude d'aménagement s'élève ainsi à hauteur de 85 000 € TTC, contre 75 000 € TTC auparavant.

L'ensemble des autres articles de la convention de mandat reste inchangé et exécutoire.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de mandat d'études d'aménagement avec la SPL et la commune de Champigneulle, conformément au modèle ci-joint.

INSCRIT la dépense correspondante au budget primitif 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC